



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

casinos

Question écrite n° 9597

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de citoyens français concernés par une interdiction de pénétrer dans un casino en France en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Texte de la réponse

Les personnes concernées par une interdiction de pénétrer dans un casino en France sont inscrites sur le fichier des interdits de jeux établi par le bureau des cercles et jeux de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur, en application de l'article 22 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos. Au 31 décembre 2007, 29 638 personnes étaient inscrites. Il y en avait 32 646 au 31 décembre 2008, 33 733 au 31 décembre 2009, 34 065 au 31 décembre 2010, 32 273 au 31 décembre 2011 et enfin 34 627 au 31 décembre 2012 dont 6 % représentent des exclus administratifs pour cause de troubles à l'ordre public. Ainsi, les interdits de jeux sont pour la plupart des interdits volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9597

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6421

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4519